



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
13 juillet 2012  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2012  
4-10 septembre 2012, New York  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
Programmes de pays et questions connexes**

**Projet de descriptif de programme de pays  
pour le Myanmar (2013-2015)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation . . . . .	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience. . . . .	4
III. Programme proposé. . . . .	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme. . . . .	8
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Myanmar, 2013-2015) . . . . .	9



## I. Analyse de la situation

1. Le Myanmar se trouve à un stade décisif de son développement. Une nouvelle Constitution a été adoptée en mai 2008 et des élections se sont déroulées en novembre 2010, des élections partielles s'étant tenues en avril 2012. Le parlement et les gouvernements ont été formés aux niveaux national et régional/étatique. La nouvelle Constitution définit plus précisément les principes fondamentaux de la démocratie, l'État de droit et les droits humains, ainsi que la séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Cependant, la Constitution réserve également à l'armée un rôle politique important. Bon nombre de principes qu'elle énonce ne sont pas encore pleinement traduits dans les lois, les réglementations et les politiques actuellement en vigueur. Le Président a publié un programme de réformes axé sur la bonne gouvernance et la garantie des droits fondamentaux. Un certain nombre de réformes sont déjà en cours dans le secteur financier et portent également sur l'assouplissement de la censure des médias, la libération des détenus et la conclusion d'accords de cessez-le-feu dans certaines zones de conflit. Ces réformes sont perçues comme des mesures positives, ce qui s'est traduit par une collaboration croissante avec la communauté internationale et l'élection du Myanmar à la présidence de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANASE) en 2014. Le gouvernement s'est déclaré disposé à collaborer avec la communauté internationale pour faire avancer le processus de réforme. Les prochaines élections générales, prévues en 2015, constitueront un test décisif de l'évolution vers une société plus démocratique. De nombreux partenaires de développement ont manifesté leur intention de relever les niveaux d'aide au développement qui sont actuellement très bas<sup>1</sup>, à condition que les réformes se poursuivent.

2. La population du Myanmar est évaluée à 59,1 millions<sup>2</sup> et consiste en divers groupes ethniques parlant plus de 100 langues et dialectes. Le pays est classé 149<sup>e</sup> sur 168 pays pour l'indice de développement humain (HDI), bien que les notes s'améliorent depuis quelques années. La croissance économique a été en moyenne de 5 % au cours de ces dernières années, le revenu par habitant s'élevant à 702 dollars<sup>3</sup>. L'économie est fortement tributaire des ressources naturelles et de l'agriculture. Le secteur manufacturier est entravé par l'infrastructure déficiente, les compétences techniques limitées et les contraintes administratives. Les niveaux de pauvreté sont actuellement élevés et sont estimés à 26 % de la population. La pauvreté alimentaire s'établit à 5 %<sup>4</sup>. La Stratégie nationale en matière de développement rural et d'allègement de la pauvreté vise à réduire de moitié le taux de pauvreté, de 32 % en 2005 à 16 % à l'horizon 2015<sup>5</sup>. Les niveaux globaux de la pauvreté se sont certes améliorés, mais le pays se caractérise par des inégalités régionales importantes et croissantes en termes d'indicateurs du développement humain et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le niveau de pauvreté en milieu urbain est inférieur de moitié à celui des zones rurales où vit

<sup>1</sup> Le Myanmar reçoit actuellement le deuxième niveau le plus bas par habitant de l'aide au développement parmi les pays à faible revenu.

<sup>2</sup> Le dernier recensement a eu lieu en 1983.

<sup>3</sup> Estimations du Fonds monétaire international en 2011, aux prix courants de 2010.

<sup>4</sup> Estimation de 2012.

<sup>5</sup> Ces cibles se fondaient sur les données de pauvreté fournies par l'IHLCA appuyée par le PNUD. Les plans d'action pour chaque État et région pour la période de juillet 2011 à décembre 2015 ont été élaborés pour la mise en œuvre de cette stratégie.

70 % de la population. La pauvreté sévit plus particulièrement dans les zones frontalières reculées (peuplées essentiellement des groupes ethniques minoritaires du Myanmar), et dans les zones sortant d'un conflit<sup>6</sup>. La réintégration des minorités ethniques qui reviennent chez elles a fait naître l'espoir d'un « dividende de la paix », qui impliquerait un accroissement des avantages concrets offerts à ces populations, en particulier par le bais d'emplois intéressants. Le Myanmar a le troisième plus haut niveau d'épidémie du VIH d'Asie, la prévalence étant concentrée dans les zones urbaines et périurbaines.

3. Le Myanmar est doté de riches ressources naturelles dont l'extraction et l'utilisation durables sont considérées comme un facteur décisif du développement futur. L'électrification est limitée à 26 % seulement de la population et le bois de feu représente pour elle une source d'énergie importante. Les pouvoirs publics se sont déclarés intéressés par la promotion des énergies renouvelables. Cependant, la gouvernance des ressources naturelles n'est pas acquise et les recettes des activités d'exploitation minière, forestière et d'autres activités extractives font l'objet d'une reddition de comptes limitée. Le pays est extrêmement vulnérable à l'évolution du climat et aux phénomènes climatiques extrêmes<sup>7</sup>, comme l'a montré le cyclone Nargis de 2008 qui a eu des effets catastrophiques. Cette situation aggrave les risques et les vulnérabilités pour les pauvres des zones rurales et plus particulièrement les femmes, les enfants et d'autres groupes vulnérables, un défi pour lequel les populations locales ne sont toujours pas préparées.

4. Un nouveau régime juridique a été mis en place pour la décentralisation et le transfert des fonctions législatives et exécutives aux niveaux des régions, des États et des zones autonomes. Toutefois, ces structures nouvellement créées ont des capacités institutionnelles et techniques limitées dans les domaines de la gouvernance démocratique, de l'administration publique moderne, de la réduction généralisée de la pauvreté et des stratégies de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. De nouvelles institutions de gouvernance<sup>8</sup> recherchent un appui pour poursuivre le programme de réforme et garantir un développement équitable et profitant à tous fondé sur l'état de droit. La Constitution prévoit pour les femmes « les mêmes droits et salaires que ceux dont bénéficient les hommes pour un travail similaire » (article 8). Au plan de la représentation, peu de femmes se trouvent à des postes de niveau supérieur au Parlement et dans le gouvernement<sup>9</sup>. La participation des femmes à la main-d'œuvre est également très inférieure à celles des hommes, à 54 % contre 82 % pour les hommes<sup>10</sup>. En règle générale, la disponibilité limitée de données à jour et fiables, notamment les données ventilées par sexe et l'analyse par sexe, représente un obstacle de taille.

---

<sup>6</sup> Par exemple, les taux de pauvreté sont de 73 % à Chin et de 44 % à Rakhine, d'après l'Évaluation intégrée des conditions de vie des ménages de 2011 du PNUD.

<sup>7</sup> PreventionWeb, Global Assessment Report 2009.

<sup>8</sup> Par exemple, les parlements, le système judiciaire et les nouveaux organismes constitutionnels ou statutaires, comme la Commission nationale des droits de l'homme ou la Commission de la fonction publique.

<sup>9</sup> Selon l'Organisation centrale de statistique, les femmes représentaient 33 % des cadres supérieurs des départements ministériels en 2008-2009.

<sup>10</sup> Évaluation intégrée des conditions de vie des ménages 2011.

## II. Coopération passée et enseignements tirés

5. Depuis 1993, le programme du PNUD au Myanmar cible des interventions ayant un impact durable au niveau local<sup>11</sup>. Le principal programme d'aide est l'Initiative pour le développement humain, qui appuie 8 000 villages dans plus de 60 townships dans l'ensemble du pays et profitant à quelque 6 % de la population. Cette vaste présence était nécessaire pour apporter un soutien crucial aux moyens de subsistance dans un environnement où les autres partenaires de développement ont une présence limitée sur le terrain. Cependant, cette approche limite l'impact, la viabilité à long terme et l'efficacité-coût, comme l'ont relevé diverses évaluations, notamment les missions indépendantes d'évaluation.

6. Le rapport de la mission indépendante d'évaluation de 2011 recense un certain nombre d'enjeux pour le nouveau programme, consistant notamment à rester pertinent dans un environnement en évolution. Il a aussi mis en évidence la nécessité de données de référence robustes, d'une stratégie de promotion de l'égalité des sexes systématiquement appliquée et de liens plus solides entre les activités menées au niveau de base et à celui de l'élaboration des politiques. Pour faire face aux problèmes de l'impact, de la viabilité à long terme et de l'efficacité-coût, le rapport de la mission indépendante d'évaluation a recommandé de conserver dans le programme les éléments efficaces des deux projets de développement communautaire, tels que la croissance du capital social, les capacités de prise de décision au niveau des collectivités et la participation des femmes. Le rapport de 2012 remarque que des progrès ont été réalisés dans ces domaines. L'Initiative pour le développement humain tirant à sa fin, c'est maintenant l'occasion de faire avancer ses éléments efficaces et de relever les défis.

7. Le projet de microfinance du PNUD<sup>12</sup> collabore avec près de 450 000 clients, dont 97 % sont des femmes pauvres. Le PNUD a joué un rôle actif dans l'introduction de la microfinance au Myanmar et représente le plus gros pourvoyeur de microfinance du pays. Un nouveau mécanisme de réglementation a été récemment mis en place pour le secteur de la microfinance, ce qui devrait encourager l'entrée d'un grand nombre de nouveaux fournisseurs de services de microfinance. Le rapport de la mission indépendante d'évaluation de 2011 a recommandé que le PNUD aille au-delà de la prestation directe de services de microfinance pour mettre l'accent sur le renforcement du cadre de gouvernance du secteur, et le rapport de 2012 recommande de réexaminer ces activités dans le contexte du nouveau mécanisme juridique applicable au secteur.

8. En dehors de ses interventions au niveau des populations locales, le PNUD appuie également les initiatives de politique efficaces, comme l'Évaluation intégrée des conditions de vie des ménages (IHLCA)<sup>13</sup>, et les initiatives stratégiques de lutte contre le VIH/sida, de réduction des risques de catastrophe et les opérations initiales de relèvement dans les situations postcatastrophe. La toute première enquête nationale à objectifs multiples auprès des ménages a été menée au titre de l'Évaluation intégrée des conditions de vie des ménages en 2004-2005 et mise à jour

---

<sup>11</sup> Conformément à la décision 93/21 du Conseil d'administration.

<sup>12</sup> Exécuté par NGO PACT (Non-Governmental Organization Programme for Accountability and Transparency).

<sup>13</sup> Réalisée en coopération avec le ministère de la Planification nationale et du Développement économique

en 2009-2010. Elle a fourni un point d'appui important pour les échanges de vues sur l'action à mener dans le domaine du développement solidaire. L'enquête a été largement citée par de nombreux partenaires de développement et les pouvoirs publics l'ont utilisée pour fixer les cibles nationales des ODM en matière de réduction de la pauvreté. Le projet de lutte contre le VIH/sida a permis à la société civile de nouer avec des interlocuteurs nationaux de solides relations de travail sur l'élaboration de la politique et de la stratégie de lutte contre ce fléau. Au début de 2012, le PNUD, conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies, a également organisé avec le gouvernement une conférence sur les options de politique de développement au titre de la concertation croissante sur les nouveaux enjeux et les réponses stratégiques.

### III. Programme proposé

9. Le programme proposé accompagnera le Gouvernement du Myanmar dans la réalisation de son objectif national prioritaire en matière de réduction de la pauvreté. Ce programme s'inscrit dans le droit fil du Cadre stratégique des Nations Unies pour 2012-2015<sup>14</sup>, et vise à prendre en compte le contexte national en évolution rapide. Le programme appuiera également la mise en œuvre du Programme d'Istanbul pour les pays les moins avancés. Dans la mesure où il n'est pas possible de prédire le caractère institutionnel et le rythme des réformes et leur mise en application, le programme devrait être souple et tenir compte des risques et des opportunités. Il vise à promouvoir la réduction de la pauvreté au niveau local, la croissance et le développement durable qui se fondent sur les droits, tiennent compte des sexes, profitent à tous et sont équitables. Reposant sur l'avantage comparatif et les atouts du PNUD, les initiatives menées au niveau des collectivités visent à mettre en évidence les mesures efficaces pour la réalisation des objectifs présentés plus haut dans le contexte du Myanmar, tout en contribuant à la défense des politiques fondées sur ces données d'expérience et des enseignements tirés d'autres pays. Ce but sera poursuivi par le biais de trois piliers complémentaires, tels qu'ils sont présentés ci-après :

**10. Pilier I : transition de l'Initiative pour le développement humain au développement communautaire solidaire et viable à long terme.** Faisant fond sur l'expérience de mobilisation sociale de l'Initiative pour le développement humain, ce volet favorisera des modèles de développement rural économiques et viables à long terme qui réduisent la pauvreté et appuient la croissance de structures de gouvernance locale réactives. Cela facilitera la transition des activités de développement communautaire du PNUD vers des processus de développement viables à long terme et pilotés par les populations locales, le gouvernement et d'autres partenaires transposant les modèles efficaces à plus grande échelle. La promotion de ces modèles consistera à appuyer les opportunités d'emploi, l'accès à la finance, le développement des marchés ruraux et des petites entreprises et l'inclusion et l'équité sociales (notamment la parité des sexes, les personnes

<sup>14</sup> Le Plan stratégique des Nations Unies pour 2012-2015 comprend quatre priorités consistant à : a) encourager la croissance solidaire, tant en milieu rural qu'urbain, notamment le développement agricole et le renforcement des possibilités d'emploi; b) accroître l'accès équitable à des services sociaux de qualité; c) réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et au changement climatique; et d) promouvoir la bonne gouvernance et renforcer les institutions démocratiques et les droits de l'homme.

souffrant d'un handicap et les populations affectées par le VIH). Parallèlement, le PNUD contribuera à renforcer les capacités des systèmes d'administration locale aux niveaux des townships et des régions, à veiller à ce que ces systèmes soient capables de répondre aux besoins de développement et de services mis en évidence par les collectivités et à ce que les collectivités disposent de l'information (par exemple, les bibliothèques communautaires), aient les connaissances juridiques et la capacité de collaborer avec les administrations locales.

11. Le PNUD assurera la transition de son action en matière de microfinance vers l'appui aux politiques aux fins d'institutionnaliser son projet de microfinance actuel dans les fonctions nationales de surveillance et les structures de gouvernance, notamment en contribuant au renforcement de la surveillance réglementaire, en appuyant l'expansion des prestataires de services et en favorisant la fourniture de produits et services financiers diversifiés et abordables. Le programme étudiera les différentes possibilités de faire la transition de l'actuel portefeuille de la microfinance vers un intermédiaire financier ou tout autre mécanisme approprié dans le nouveau cadre de réglementation.

12. Pour ce qui est des groupes cibles et de la couverture géographique, le PNUD axera ses interventions sur les zones qui ont les plus grands besoins déterminés notamment par les critères suivants : a) l'incidence de la pauvreté<sup>15</sup> et b) les zones de cessez-le-feu<sup>16</sup> en coordination avec des actions appuyées par les pouvoirs publics et d'autres bailleurs de fonds. L'application de ces critères tiendra également compte de la présence d'une infrastructure porteuse dans les zones visées afin de renforcer l'impact potentiel et la viabilité à long terme.

13. **Pilier II : changement climatique, environnement, énergie et réduction de risques de catastrophe.** Ce pilier renforcera les capacités des collectivités dans les domaines de l'atténuation, de la préparation préalable et de l'adaptation pour leur permettre de gérer l'impact du changement climatique et des catastrophes naturelles, notamment l'utilisation durable des ressources naturelles et des technologies appropriées (comme l'électrification rurale et les énergies renouvelables). Le PNUD favorisera la participation égale des femmes et des hommes aux processus d'adaptation, de préparation et d'atténuation. Il appuiera également les prescriptions de politique sur le changement climatique, les risques de catastrophe, les questions liées à l'énergie et à l'environnement qui doivent être réglées au niveau régional ainsi que central, comme les analyses de l'impact environnemental, les normes et procédures environnementales et l'information les risques multiples. En outre, ce volet contribuera à améliorer les techniques de subsistance et les capacités des collectivités, de la société civile et des institutions locales et nationales pour leur

---

<sup>15</sup> Les fiches d'évaluation de la pauvreté seront déduites des données recueillies dans le cadre de l'IHLCA. La cartographie de la vulnérabilité réalisée par le Programme alimentaire mondial représente une autre source d'information pour estimer approximativement l'incidence de la pauvreté.

<sup>16</sup> Pour les zones de cessez-le-feu (ou les zones où la paix est en train d'être établie avec des groupes ethniques) le nouveau programme fournira de l'assistance sous la forme d'une intervention intégrée des Nations Unies. Dans le cadre de cette intervention, le PNUD envisagera la mobilisation communautaire, le soutien des moyens de subsistance (notamment l'argent contre le travail), des structures de planification participatif du développement, la confiance de la collectivité et le renforcement de la confiance, l'appui aux activités de déminage et la satisfaction d'autres besoins mis en évidence, ainsi que la prise en compte des questions de violence sexiste dans les situations d'après-conflit.

permettre de constituer des systèmes et des réseaux pour la gestion des risques de catastrophes. Si et lorsque celles-ci se produisent, le PNUD aidera les collectivités à se relever de leurs effets.

**14. Pilier III : conseils sur les mesures à prendre et examen en vue de réduire la pauvreté et promouvoir la gouvernance démocratique.** Ce pilier appuiera la défense des politiques par l'analyse et les enseignements tirés de l'expérience au niveau local, afin de contribuer au renforcement des stratégies de réduction de la pauvreté et de gouvernance démocratique au Myanmar. L'analyse et la défense des politiques seront axées sur la pauvreté et des questions thématiques précises, notamment la parité des sexes, le VIH, le développement solidaire et la gouvernance démocratique. Le programme appuiera l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement national et fournira des conseils sur les mesures à prendre pour promouvoir le développement régional, la décentralisation et la gouvernance économique. Le PNUD contribuera également à l'amélioration des données et des statistiques sexospécifiques qui renforcent les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation pertinents pour la réduction de la pauvreté et les ODM.

15. Par une démarche axée sur la hiérarchisation et l'échelonnement en fonction de l'évolution des structures législatives et institutionnelles, le programme appuiera les initiatives visant à garantir l'éthique de responsabilité des nouvelles institutions démocratiques, notamment le Parlement, le système judiciaire, les médias et la société civile. Il contribuera à promouvoir les processus législatifs ouverts à tous et l'état de droit, notamment en sensibilisation à ces éléments au niveau des populations locales. Un appui sera accordé au Parlement national et aux parlements infranationaux pour leur permettre d'adopter des processus d'élaboration des lois hautement consultatifs. Le programme contribuera à élargir l'espace démocratique en renforçant les capacités des parties prenantes nationales (communautés dans les zones rurales où les interventions du pilier I sont concentrées, institutions de recherche, groupes de défense des intérêts et pouvoirs publics) et en favorisant la concertation entre elles. Les activités de renforcement des capacités cibleront les systèmes et les institutions qui ont l'impact le plus important sur le développement de proximité et les besoins communautaires, en mettant en particulier l'accent sur la promotion de l'égalité des sexes dans la prise de décision et la réalisation des droits humains. Étant donné qu'il est admis que le processus de réforme se trouve à un stade précoce, le programme accordera un appui progressif, en tenant compte des réformes démocratiques plus générales et de l'ouverture des systèmes publics.

16. Le PNUD sera disposé à appuyer le cadre institutionnel et porteur pour les élections de 2015. Il peut contribuer à sensibiliser davantage au processus électoral et à garantir une participation importante à celui-ci.

17. Œuvrant de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, les bailleurs de fonds bilatéraux et d'autres partenaires, le programme consolidera la concertation et la coordination en vue d'assurer l'efficacité au plan du développement sur la base des principes de Busan. À cet effet, elle appuiera en particulier les initiatives nationales visant à harmoniser et coordonner les concours des bailleurs de fonds consacrés aux priorités nationales, notamment dans des domaines comme la gouvernance et la programmation dans les régions du cessez-le-feu.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

18. Le PNUD recherchera les moyens efficaces du point de coût de mener ses actions au niveau des communautés en renforçant les capacités locales pour l'obtention des résultats visés. Le programme sera exécuté directement par le PNUD à qui incombera la responsabilité de garantir l'obtention des résultats, ainsi que la cohérence et la coordination avec d'autres programmes. En consultation avec les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds partenaires, le PNUD peut envisager des modalités comme la mise en œuvre par les moyens nationaux, par les organisations non gouvernementales et par des institutions des Nations Unies, afin d'améliorer l'efficacité et les résultats. Dans les zones de cessez-le-feu, la priorité sera accordée à la programmation conjointe avec d'autres institutions des Nations Unies dans l'élaboration de nouveaux programmes. En pareilles circonstances, le suivi et l'évaluation seront guidés par le Cadre stratégique de suivi et d'évaluation des Nations Unies et le PNUD suivra les interventions conjointement avec les partenaires. Le PNUD recherchera les synergies avec d'autres partenaires et collaborera étroitement avec les groupes de coordination des bailleurs de fonds en vue d'optimiser l'efficacité au plan du développement, et ce d'autant plus que plusieurs autres partenaires élaborent actuellement leurs propres stratégies d'aide pour le Myanmar. Le PNUD développera également les capacités de son bureau de pays, conformément aux besoins du nouveau programme.

19. Le programme sera suivi et évalué au regard du cadre des résultats et des ressources du PNUD. Celui-ci communiquera les rapports de suivi et d'évaluation aux autorités compétentes. Compte tenu du contexte national en évolution rapide, les hypothèses sous-jacentes et la conception des activités du programme seront constamment examinées et évaluées en consultation avec les pouvoirs publics et les partenaires de développement. À la fin du programme, les résultats feront l'objet d'évaluations et pour être pris en compte dans le programme au-delà de 2015. Ceci comprendra une étude d'impact spécifique sur la parité homme-femme.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Myanmar, 2013-2015

**Priorité ou objectif national** : Croissance économique solidaire et réduction de la pauvreté, tout en facilitant la vulnérabilité réduite aux catastrophes naturelles et au changement climatique et la promotion des processus de réforme économique, sociale et politique.

**Réalisation n° 1 du programme de pays/Priorités nos 1, 2 et 4 du Cadre stratégique des Nations Unies pour le Myanmar**<sup>17</sup>: Institutions de développement axées sur la communauté qui appuient la gouvernance locale en matière de prestation de services; et croissance solidaire, notamment le développement agricole et amélioration des possibilités d'emploi pour les femmes et les hommes.

**Indicateurs de réalisations** : 1. Nombre d'institutions de développement axées sur la communauté intervenant dans la planification et appuyant les activités de développement de proximité ; 2. Taux de croissance positifs et soutenus du revenu des ménages des pauvres ciblés. 3. Accès accru aux services financiers ouverts à tous, notamment les femmes bénéficiant de services de microfinance.

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources (chiffres indicatifs) (en dollars des États-Unis)</i>
Le gouvernement met en œuvre une stratégie nationale de développement rural et de réduction de la pauvreté comportant huit domaines d'intervention : domaine de la production agricole; domaine de l'élevage et de la pêche; production rurale et industries artisanales; entreprises de micro-épargne et de crédit; activités de coopératives rurales; socioéconomie rurale; énergies rurales renouvelables et	Les institutions des Nations, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et les bailleurs de fonds bilatéraux mènent des actions de lutte contre l'insécurité alimentaire et de promotion de la réduction durable de la pauvreté, axées en particulier sur l'agriculture et le développement rural. Le secteur privé doit faciliter l'accès à la	Au titre du pilier I, le PNUD appuiera les mécanismes viables à long termes et efficaces du point de vue du coût pour la gouvernance tenant compte des considérations sociales, économiques, sexospécifiques et s'adaptant à l'environnement et les priorités de développement dans les zones prioritaires du pays, retenues en fonction des facteurs suivants : i) incidence de la pauvreté <sup>18</sup> ,	<b>1</b> : Pourcentage des collectivités visées qui ont des structures de gouvernance communautaire actives comme les comités de développement villageois <sup>19</sup> fonctionnant et reliés aux comités de planification et d'exécution des cités. <b>Point de référence</b> : 15 % des villages du projet de développement communautaire ont des comités de développement villageois. <b>Cible</b> : À la fin de 2015, au moins 80 % des collectivités visées ont mis en place des structures de gouvernance à base communautaire pour les prises de décision et l'exécution au niveau local.	<b>Produit 1</b> : Institutions communautaires ouvertes appuyant, au profit des femmes et des hommes, des activités de développement de proximité exécutées aux niveaux des villages et des township.  <b>Produit 2</b> : Moyens de subsistance durables et revenus des ménages améliorés grâce à l'accès accru aux ressources financières, à l'emploi et aux opportunités économiques.	<b>Pilier I : ordinaires : 13 000</b>  <b>Autres : 62 000</b>

<sup>17</sup> Cadre stratégique des Nations Unies pour le Myanmar, 2012-2015. Le Cadre stratégique des Nations Unies United est un cadre d'initiatives conjointes des équipes de pays des Nations Unies au Myanmar. Il s'articule autour de quatre priorités stratégiques consistant à : 1) Encourager la croissance solidaire, notamment le développement agricole et l'amélioration des possibilités d'emplois; 2) Accroître l'accès à des services sociaux de qualité; 3) Réduire la vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes naturelles; 4) Promouvoir la bonne gouvernance et renforcer les institutions démocratiques et les droits de l'homme. Les réalisations dans le document du programme de pays sont alignées sur les réalisations du Cadre stratégique des Nations Unies.

<sup>18</sup> Dans le cadre du suivi des tendances de la pauvreté, le PNUD appuiera la collecte de données sur les impacts socioéconomiques du VIH au niveau des ménages et les données qui en résultent enrichiront l'inclusion des activités ciblant le VIH dans ce pilier.

<sup>19</sup> Les comités de développement villageois sont des organisations de la société civile mis en place par le PNUD et d'autres acteurs de développement pour faciliter la gouvernance locale participative.

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources (chiffres indicatifs) (en dollars des États-Unis)</i>
<p>préservation de l'environnement.</p> <p>Le gouvernement établit des comités de planification et de mise en œuvre aux niveaux des régions/États, des districts et des cités.</p>	<p>finance ainsi qu'aux technologies et aux solutions innovantes dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement.</p>	<p>ii) vulnérabilité au climat et aux risques liés aux catastrophes, et</p> <p>iii) zones de cessez-le-feu. La contribution du PNUD comprendra :</p> <p>a) la sensibilisation, la participation et le renforcement de la capacité d'organisation des collectivités à collaborer avec les autorités des villages et des townships à la prestation de services, avec la participation active des femmes et des hommes. La formation des représentants des administrations locales à la planification et la prestation de services participatives;</p> <p>b) l'appui aux moyens de subsistance ruraux dans des domaines comme la formation technique, l'amélioration de l'accès aux marchés, l'accès à la finance, l'appui à la production alimentaire accrue et l'aide à des initiatives d'infrastructures axées sur les collectivités;</p> <p>c) l'appui à la stabilisation des collectivités visées dans les zones de cessez-le-feu, grâce au renforcement des</p>	<p><b>2</b> : Pourcentage de femmes représentées dans les comités de développement villageois. <b>Point de référence</b> : Représentation des femmes de 30 % dans 650 comités de développement villageois en 2012. <b>Cible</b> : À l'horizon 2015, une représentation féminine d'au moins 40 % dans les comités de développement villageois.</p> <p><b>3</b> : Réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation des revenus des ménages et aux possibilités d'emploi dans les villages cibles. <b>Point de référence</b> : Échantillon de dépenses des ménages à obtenir des fiches d'évaluation de la pauvreté à l'année 1 et 3. <b>Cible 1</b> : Les ménages des zones cibles font état d'augmentations des dépenses de 10 % ou davantage, plus importante qu'un groupe de contrôle à l'horizon 2015. <b>Cible 2</b> : Les femmes bénéficient de 50 % de nouvelles possibilités d'emplois créées.</p> <p><b>4</b> . Une plus large gamme de services financiers disponible auprès d'entités locales et nationales. <b>Point de référence</b> : Il n'existe pas officiellement de fournisseur national de capitaux de financement pour les organisations de microfinance travaillant directement avec les clients. <b>Cible</b> : Au moins une telle organisation existe et bénéficie de l'appui du PNUD en matière de renforcement des capacités.</p> <p><b>5</b> : Nombre de sous-townships où les populations qui retournent chez</p>		

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources (chiffres indicatifs) (en dollars des États-Unis)</i>
		structures communautaires locales, l'amélioration des conditions de vie rurales, de la sécurité alimentaire, des aptitudes professionnelles et le déminage.	elles bénéficieront de possibilités de réintégration et de moyens de subsistance. <b>Point de référence</b> : Réintégration limitée des personnes déplacées dans les zones de cessez-le-feu. <b>Cible</b> : Neuf sous-townships offrent des possibilités de réintégration aux populations qui retournent chez elles.		

**Réalisation n° 2 du programme de pays/Priorité no 3 du Cadre stratégique des Nations Unies pour le Myanmar** : Vulnérabilité réduite aux catastrophes naturelles et au changement climatique, et la promotion de la conservation de l'énergie grâce à l'accès à des énergies abordables et renouvelables, en particulier dans les collectivités hors-réseau.

**Indicateurs de réalisations** : 1. Les collectivités vulnérables ont une capacité de résistance accrue pour faire face aux catastrophes naturelles et au changement climatique. 2. Réduction de risques de catastrophe, adaptation aux changement climatique et politiques environnementales plus efficaces. 3. Capacité renforcée de gestion des ressources naturelles aux niveaux local, régional et national. 4. Améliorations de l'électrification rurale

Le gouvernement doit mettre en œuvre le Plan d'action du Myanmar sur la réduction des risques de catastrophe et l'Ordre permanent sur la gestion de catastrophes. Les institutions nationales fournissent également l'accès aux systèmes aux systèmes de modélisation, de prévisions, aux données et aux informations et s'engagent à améliorer ces systèmes. Législation sur l'environnement adoptée récemment et politiques mises en place.	Les institutions universitaires, professionnelles et techniques, le secteur privé, les ONG et d'autres OSC fournissent des appuis complémentaires et participent aux activités d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe.	Les contributions du PNUD au titre du pilier II s'articulent autour de quatre éléments techniques : i) adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets ; ii) réduction des risques liés aux catastrophes ; iii) gouvernance environnementale ; et iv) accès à l'énergie. Ces éléments seront mis en œuvre grâce à l'appui aux politiques au niveau national et des volets du programme au niveau local dans trois zones éco-agricoles différentes au Myanmar : a) zones côtières, notamment le Delta; b) zone centrale	<b>6</b> : Nombre de villages disposant de plans de développement liés à la gestion communautaire de risques de catastrophe qui sont connectés au système d'alerte précoce intégré. <b>Point de référence</b> : 1 034 villages ont été formés à la gestion communautaire de risques de catastrophe. <b>Cible</b> : 515 nouveaux villages bénéficiant d'un appui au titre du programme seront formés à la gestion communautaire de risques de catastrophes à l'horizon 2015 et seront connectés au système d'alerte précoce intégré. <b>7</b> : Nombre de townships qui ont terminé les évaluations des risques multiples. <b>Point de référence</b> : L'évaluation des risques multiples a été réalisée dans 71 townships de la région du Delta et dans tous les 17 townships de l'État de Rakhine. D'autres États et régions vulnérables n'ont pas réalisé des évaluations des risques multiples. Cible à confirmer	<b>Produit 3</b> : Les communautés et institutions rurales disposent de plans de promotion de la capacité de résistance au climat et aux catastrophes. <b>Produit 4</b> : Capacité des institutions et des populations renforcée pour la préservation de l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles. <b>Produit 5</b> : Les ménages ruraux ont un accès accru aux énergies renouvelables.	<b>Pilier II : ordinaires : 5 000</b>  <b>Autres : 49 000</b>
---	--	---	---	---	---

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources (chiffres indicatifs) (en dollars des États-Unis)</i>
		aride; et c) région forestière du Nord. Les sexospécificités seront systématiquement prises en compte dans toutes les trois composantes, en particulier par des points d'ancrage comme l'accès à l'énergie, la réduction des risques liés aux catastrophes et la gestion communautaire des ressources.	<p>à la suite de nouvelles consultations avec les pouvoirs publics.</p> <p><b>8.</b> Procédures d'évaluation de l'impact environnemental. <b>Point de référence</b> : Évaluations de l'impact environnemental prévues dans la nouvelle législation, mais les procédures non pleinement élaborées. <b>Cible</b> : Élaboration de normes et procédures environnementales.</p> <p><b>9</b> : Nombre de villages cibles qui ont élaboré des plans de gestion communautaire des ressources naturelles intégrés dans les plans publics de développement des townships. <b>Point de référence</b> : Néant ; <b>Cible</b> : 350.</p> <p><b>10</b> : Électrification des ménages ruraux grâce à l'utilisation d'énergies de substitution comme l'énergie solaire, les mini centrales hydroélectriques et/ou à base de biomasse. <b>Point de référence</b> : 2,3 millions de ménages ruraux bénéficient de l'électrification ; <b>Cible</b> : 25 000 nouveaux ménages ruraux bénéficient de l'électrification de sources d'énergies renouvelables.</p>		

**Réalisation n° 3 du programme de pays/Priorité n° 4 du Cadre stratégique des Nations Unies pour le Myanmar** : Promotion de la gouvernance démocratique et de l'État de droit afin de renforcer les institutions démocratiques et la promotion des droits de l'homme.

**Indicateurs de réalisations** : **1.** Des processus participatifs et législatifs transparents sont mis au point à des normes reconnues, notamment l'accroissement du nombre de femmes parlementaires. **2.** Développement du secteur de la justice. **3.** Capacité renforcée de prestation de services au niveau local grâce aux réformes de l'administration publique. **4.** Large participation des parties prenantes (notamment les femmes, les personnes ayant un handicap ou affectées par le VIH/sida) et analyse fondée sur des données probantes en matière de planification des politiques publiques en tenant explicitement compte de l'égalité des sexes et des droits de l'homme.

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources (chiffres indicatifs) (en dollars des États-Unis)</i>
Le gouvernement a entrepris de mettre l'accent sur le développement durable et la croissance équitable, la bonne gouvernance et le service public amélioré, les droits de l'homme, les médias indépendantes, l'État de droit, la transparence, l'éthique de responsabilité, la lutte contre la corruption et la réconciliation nationale. En outre, il est prévu d'élaborer la stratégie nationale sur le développement rural et la réduction de la pauvreté et des plans d'action pour chaque État et région.	Institutions des Nations Unies, OSC et ONG ainsi que bailleurs de fonds bilatéraux mèneront des actions pour appuyer et renforcer la bonne gouvernance. En outre, ces partenaires appuieront l'analyse des politiques et la planification. Les institutions universitaires et les groupes de réflexion locaux fourniront également un appui technique pour l'analyse des politiques.	Au titre du pilier III, le PNUD fournira de l'assistance technique dans les domaines suivants : 1) développement parlementaire, 2) loi et justice, 3) réforme administrative et décentralisation, et 4) politiques publiques. Les mécanismes d'appui comprendront : a) l'information et l'analyse pour les réformes axées sur le contexte national et les normes internationales; b) l'aide pour l'expansion de l'espace démocratique, notamment la coordination et l'échange d'information; c) le renforcement des institutions démocratiques grâce au renforcement des capacités; et d) appui au mécanisme annuel de réduction de la pauvreté et d'évaluation. Dans le cadre de ce pilier, le	<b>12.</b> Capacité technique pour le développement parlementaire et en particulier une bibliothèque du parlement bien équipée. <b>Point de référence</b> : Capacité ponctuelle fondée sur les récentes visites d'échange de parlementaires d'autres pays, et matériel de référence limité dans la bibliothèque du parlement; <b>Cible</b> : Assistance technique fournie aux comités d'appui du parlement et une bibliothèque du parlement bien équipée. <b>13:</b> L'assistance technique permettra de répondre aux besoins des institutions du secteur de la justice. <b>Point de référence</b> : Limité; <b>Cible</b> : Évaluations du secteur de la justice réalisées et renforcement des capacités pour le développement du secteur de la justice assuré. <b>14:</b> Évaluation des besoins des institutions aux niveaux des régions et des États qui assument les fonctions de prestation de services à la population; renforcement des capacités des agents de la fonction publique en matière de prestation de services. <b>Point de référence</b> : Appui international limité; <b>Cible 1</b> : Évaluation des besoins réalisée et	<b>Produit 6</b> : Des systèmes ouverts et participatifs font l'objet de démonstration au parlement national et aux parlements régionaux. <b>Produit 7</b> : Développement de l'information et des capacités du secteur de la justice. <b>Produit 8</b> : Des systèmes ouverts et participatifs font l'objet de démonstration dans l'administration publique. <b>Produit 9</b> : Analyse des politiques et sensibilisation des administrations nationales et régionales afin de renforcer les programmes d'atténuation de la pauvreté.	<b>Pilier III : ordinaires</b> : 7 620 <b>Autres</b> 13 380

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources (chiffres indicatifs) (en dollars des États-Unis)</i>
		<p>PNUD inclura des activités portant spécifiquement sur l'inégalité des sexes et l'autonomisation politique des femmes, inclusion des personnes ayant un handicap et plus particulièrement les questions juridiques et de politique liées au VIH.</p>	<p>renforcement des capacités fondé sur les besoins identifiés.</p> <p><b>15</b> : Assistance technique pour l'aménagement du territoire au niveau des régions <b>Point de référence</b> : Assistance technique limitée en matière d'aménagement du territoire au niveau des régions; <b>Cible</b> : au moins un État/une région bénéficie d'un appui en matière d'aménagement du territoire.</p> <p><b>16</b>: Prescriptions de politique et analyse des stratégies de réduction de la pauvreté et renforcement des capacités subséquent; plateformes et mécanismes pour les prescriptions de politique multipartites sur les principaux enjeux sociaux et économiques. <b>Point de référence</b> : Une conférence sur les options de politique de développement organisée en 2012; <b>Cible</b> : Trois grandes conférences sur les politiques publiques avec des mesures de suivi.</p> <p><b>17</b>: Un processus consultatif pour élaborer une stratégie nationale de réduction de la pauvreté. <b>Point de référence</b> : Assistance technique limitée pour une stratégie de réduction de la pauvreté par le biais d'un processus consultatif; <b>Cible</b> : Appui pour l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté par un processus consultatif fourni.</p>		